

Aubagne, une étape stimulante
 dans la réflexion sur les
 médiathèques



La rencontre qui vient de se dérouler à Aubagne, avec la Ville, l'Agence régionale du livre, la FIL, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la FNCC, fait suite à celle déjà organisée à Martigues il y a quelques mois sur les nouvelles solidarités de territoire. Une journée riche qui montre une nouvelle fois combien les médiathèques peuvent être des établissements de construction de politiques publiques innovantes. Les contributions et interventions ont toutes mis l'accent sur les atouts des bibliothèques pour une mise en réseau de solidarités nouvelles au service des personnes... Du potentiel qui demande un engagement politique fort des élu.e.s dans les territoires !

La FNCC a toujours considéré la lecture publique comme un enjeu premier, pour que toutes les personnes, petites et grandes, puissent bénéficier de ces lieux dans la proximité. Avec les mutations sociologiques, l'extension des usages et une fréquentation en constante hausse, la bibliothèque devient un espace public culturel citoyen. L'investissement des élu.e.s et des équipes professionnelles est essentiel pour initier et accompagner ces changements.

L'élargissement des horaires d'ouverture fait l'actualité. Elle est importante. Mais la "mise à niveau" de ces équipements et leur mise en réseau restent des questions majeures. Nous avons souvent rappelé combien nous apprécions la présence de l'Etat. Aujourd'hui, les besoins prennent une autre dimension. L'Etat doit accroître son investissement pour accompagner au mieux cette mutation partout dans les territoires, surtout en milieu rural. La FNCC s'attachera avec d'autres à poursuivre son engagement au service de toutes les collectivités, notamment avec la poursuite de ce cycle de réflexion : une 3^e rencontre sera organisée à Aix-en-Provence, au printemps prochain, sur les droits culturels.

Florian Salazar-Martin,
 vice-président de la FNCC

Actualités



[Lire l'article](#)

PLF 2018 : et les arts plastiques ? Le député Pierre Person (LRM) a été chargé du rapport sur les programmes Création et Transmission des savoirs/Démocratisation culturelle du PLF 2018. Il se félicite de ses principales orientations mais s'inquiète d'un trop faible soutien aux arts plastiques.



[Lire l'article](#)

PLF 2018 : l'usage futur des monuments. Le rapport du député (LR) Gilles Carrez sur le programme Patrimoines est globalement critique du point de vue financier. Mais quant aux nouvelles orientations, conduites avec le concours de personnalités de la société civile, son jugement s'avère bien plus positif.



[Lire l'article](#)

Le rôle de la langue : illettrisme, migrations, égalité femme/homme. Entretien avec Loïc Depecker, délégué général à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France à l'occasion d'une journée d'études, au musée national d'histoire de l'Immigration, sur le thème "L'accueil des réfugiés : l'expérience allemande et l'expérience française".

Echos des collectivités adhérentes



[Lire l'article](#)

Saint-Genis-Laval, Fabienne Tirtiaux, maire-adjointe à la culture. La ville, qui compte 21 000 habitants, bénéficie de son appartenance à la Métropole de Lyon. Ce qui n'exclut pas la nécessité d'affirmer avec force l'importance des enjeux culturels. Fabienne Tirtiaux compare également la politique culturelle française avec celle de la Belgique, son pays d'origine.



[Lire l'article](#)

Crolles, Didier Gerardo, maire-adjoint à la culture. L'un des axes principaux de la municipalité de Crolles, commune de l'Isère de 8 500 habitants, où cohabitent des populations d'origines très diverses, est le soutien à la diversité des expressions culturelles.



[Lire l'article](#)



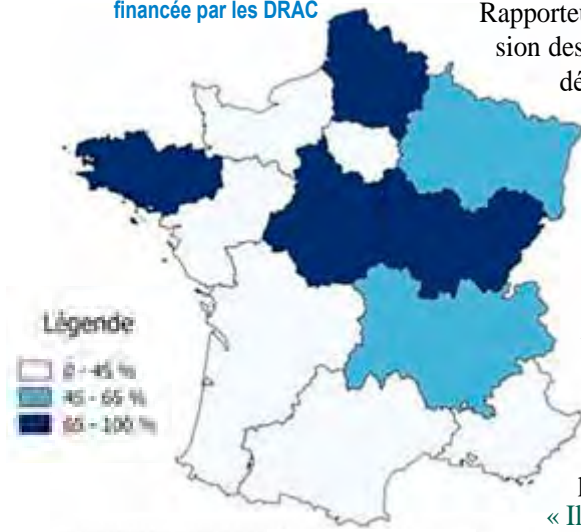
Analyse

La naissance du spectateur. Le philosophe Christian Ruby publie *Devenir spectateur ? Invention et mutation du public culturel*. Un essai qui réinterroge en profondeur les politiques culturelles en montrant que, loin d'être naturelle, l'attitude de spectateur relève d'une construction historique tardive.

PLF 2018 : et les arts plastiques ?

La commission des finances de l'Assemblée nationale a désigné Pierre Person, député (LRM) de Paris, comme rapporteur des programmes "Création" et "Transmission des savoir/Démocratisation culturelle" du Projet de loi de finances pour 2018. Un budget qu'il approuve pleinement, avec cependant un regret sur la faible dotation des arts plastiques.

Part des enfants et des adolescents ayant bénéficié en 2016 d'une action d'EAC financée par les DRAC



« Alors que la région parisienne est exceptionnellement dense en équipements culturels, la proportion des élèves ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle est inférieure à 45% en Normandie, en Occitanie, en Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et en PACA. »

Le rapport 

Rapporteur spécial pour les programmes "Création" et "Transmission des savoirs/démocratisation culturelle" du PLF Culture 2018, le député Pierre Person expose à la fois le détail des financements envisagés et ses principales priorités. Un point est notamment fait sur l'éducation artistique et culturelle dont il se félicite qu'il soit envisagé d'en faire bénéficier 100% des enfants tout en soulignant l'ampleur du chemin à parcourir (*carte ci-contre*).

L'ensemble du rapport défend avec force les choix budgétaires du Gouvernement, avec cependant deux réserves. Tout d'abord la réduction notable des crédits aux grands "établissements publics" (-2M€) qui, même si elle participe légitimement à l'objectif général de diminution de la dépense publique, lui semble être opérée de manière trop inattentive :

« Il nous faudra dans le futur mieux objectiver la gestion des établissements publics, en valorisant ceux qui se rationalisent, mutualisent leurs fonctions, démocratisent leur accès et favorisent *via* l'émergence de ressource propre un modèle économique équilibré. »

Le parent pauvre : les arts plastiques. Le programme "Création", dit aussi "ligne 131" dans les documents budgétaires, comporte deux "Actions". Le "Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant" (action 1) et le "Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques" (action 2).

Le député note qu'avec 704M€, les crédits pour le spectacle vivant (qui restent stables) absorbent 90,5% des crédits du programme Création, soit dix fois le montant alloué aux arts plastiques. De plus, ces derniers financements (73,9M€) sont en baisse de 4% par rapport à 2017. Une comparaison souligne l'ampleur de la disproportion : « Ces crédits ne représentent que 76% de la seule subvention de l'Opéra national de Paris. »

Pour le rapporteur – qui constate « un besoin de renouveau » de la politique de l'Etat vis-à-vis des arts plastiques –, ce décalage est d'autant moins compréhensible que « les arts plastiques constituent un secteur culturel éminemment exportable, à l'encontre du spectacle vivant, et qui participent d'une grande tradition française ».

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES APPORTS RESPECTIFS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN 2015, PAR TYPE D'ACTIVITÉ

(en euros)

Type	Total État	Part État	Total collectivités	Part collectivités	Total subventions publiques
Labels, dont labels en préfiguration	240 029 605	29,14 %	583 571 975	70,86 %	823 601 580
Aides aux équipes	55 215 568	52,15 %	50 666 049	47,85 %	105 881 617
Festivals	14 254 675	24,20 %	44 646 966	75,80 %	58 901 641
Résidences	3 798 721	21,41 %	13 945 534	78,59 %	17 744 255
Autres lieux non labellisés	29 143 466	22,49 %	100 424 163	77,51 %	129 567 629
Aides arts plastiques	2 002 907	43,25 %	2 628 255	56,75 %	4 631 162
Total général	344 444 943	30,21 %	795 882 942	69,79 %	1 140 327 885

Il pointe aussi, outre des « crédits atrophiés », une fiscalité inadaptée, un manque de soutien aux acteurs et donc de visibilité des artistes français, donc une régression de la France sur le marché mondial. Et cela depuis des années. Il regrette que « le soutien aux arts plastiques ne semble plus être depuis longtemps une priorité du ministère de la Culture ».

Certes, les vingt-trois Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) mènent des politiques d'acquisition d'œuvres depuis maintenant 30 ans, mais il souligne que cet ensemble n'a jamais fait l'objet d'une exposition globale. « Cette pudeur institutionnelle surprend, lorsque l'on connaît la vigueur et le succès avec laquelle nos voisins allemands et britanniques soutiennent leurs propres artistes. » Un jugement qui dénonce ce qui est presque une tradition en s'appuyant notamment sur un rapport de l'Assemblée nationale de 2016 sur le marché de l'art. Celui-ci notait déjà que « le ministère de la Culture ne conduit plus une politique aussi ambitieuse que celle lancée au début des années 1980 ». Déjà, « le budget présenté pour l'année 2017 affecte seulement 11,4% des crédits du programme n°131 relatif à la création à l'action n°2 dédiée au soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques, le reste des crédits de ce programme bénéficiant aux arts vivants ». La dispropotion s'accroît donc en 2018.

Et les collectivités territoriales ? Certes, le député constate la force de l'engagement des collectivités en faveur de la culture, puisqu'elles finançaient en 2015, selon des données du ministère de la Culture,

plus de 70% des aides publiques (*tableau ci-dessus*). Mais cet apport ne compense pas la modestie du soutien de l'Etat aux arts plastiques.

Sur les 344M€ de l'Etat abondant les divers types d'activités artistiques (lieux labellisés, équipes et compagnies, festivals, résidences...), la part dédiée aux arts plastiques n'est que de 2M€. Pour les collectivités, l'apport aux arts plastiques est un peu supérieur (2,6M€) mais proportionnellement bien inférieur par rapport au presque 800M€ de leur engagement global.

Une récente étude du DEPS sur les chiffres de 2014 confirme également cette symétrie de la dépense entre l'Etat et les collectivités. Si la dépense globale de ces dernières s'élève – communes de 3 500 à 10 000 habitants comprises (une première) – à 9,3Mds€, bien au-delà de celle de l'Etat alors (3,4Mds€), les arts plastiques sont là aussi très largement moins soutenus. Sur les 7,5Mds€ de dépenses des communes et de leurs groupements, les arts plastiques reçoivent 260M€. Seules les archives perçoivent moins (101M€).

L'inquiétude que développe le rapport de Pierre Person relaie celle des professionnels. L'ensemble de ces chiffres explicite en effet cet appel de la présidente du CIPAC (les professionnels de l'art contemporain), Catherine Texier, lors des assises de sa fédération, le 9 octobre : « Il est désormais vital que ce budget 2018 soit aussi celui qui amorce la fin d'une sous dotation chronique du secteur des arts plastiques. » Cela ne semble pas encore être le cas. Trouvera-t-elle un soutien chez les députés ? ■

PLF 2018 : l'usage futur des monuments

Le rapport du député (LR) Gilles Carrez, membre de la commission des finances de l'Assemblée nationale, sur le programme Patrimoines du PLF 2018 est globalement assez critique du point de vue financier. La première partie du rapport s'ouvre sous ce titre : « *Un budget en-deçà des enjeux.* » Mais quant aux nouvelles orientations, conduites avec le concours de personnalités de la société civile, le jugement du député du Val-de-Marne s'avère bien plus positif.

Le rapport 

Les chiffres. Le budget 2018 du programme Patrimoines s'élève à 927M€ en autorisations d'engagement (AE) et 897M€ en crédits de paiement (CP). La moitié de cette somme abonde les grands musées (Louvre, Orsay, Centre Pompidou...) et les institutions patrimoniales nationales – châteaux de Versailles, Chambord et Fontainebleau, Centre des monuments nationaux... – ainsi que l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap). Le député note avec regret que, pour l'essentiel, ce budget s'inscrit dans la continuité : « *Comme les années précédentes, le programme Patrimoines connaît une évolution moins favorable que les autres programmes de la mission Culture.* » Il souligne aussi le faible taux de déconcentration des crédits en chiffrant à 64% la part des dépenses versée sur le territoire francilien, crédits de la DRAC Ile-de-France compris.

Pour autant, le rapport convient que l'état des finances publiques ne permet pas une augmentation budgétaire et en appelle à l'urgence de chercher de nouvelles ressources, « *avec le souci de l'usage futur des monuments : il ne s'agit pas uniquement de les restaurer, mais de leur redonner vie et, lorsque c'est possible, de leur permettre d'être réinvestis par la vie économique* ». Deux projets particuliers vont en ce sens.

Le plan d'Yves Dauge de revitalisation des centres villes. Loin de s'en tenir aux seules considérations financières, Gilles Carrez propose un nouvel objectif à la politique patrimoniale. Celle-ci « *ne peut se contenter, même si cela est indispensable, de gérer les urgences en matière de restauration et de donner aux institutions les plus*

visibles les moyens de fonctionner. Elle doit être mise au service de l'enjeu majeur que constitue la revitalisation de certains territoires qui se sentent aujourd'hui abandonnés et auxquels la restauration de leur patrimoine pourrait donner un nouvel élan. » Gilles Carrez ajoute ici l'importance de relancer l'investissement dans les territoires ruraux pour éviter l'hyper concentration de la population en zone urbaine ou péri-urbaine.

Plusieurs mesures vont en ce sens, notamment le Fonds spécifique (15M€) destiné à la restauration des monuments historiques appartenant aux collectivités territoriales à faible potentiel financier. Une visée stratégique que le rapport salue : « *Dès lors que la collectivité régionale s'engagera dans un projet de restauration, les interventions de l'Etat pourront être bonifiées et aller jusqu'à 80% du coût des opérations.* »

Autre mesure positive, l'augmentation légère (+1,5%, alors que l'ensemble du budget baisse de 0,3%) des crédits de l'« Action 2 », « Architecture et espaces protégés ». Avec une augmentation notable (+13%, à 8,9M€) pour la mise en œuvre d'une première expérimentation du Plan national en faveur des espaces protégés proposé par Yves Dauge dans une vingtaine de villes moyennes afin de les inciter à élaborer des projets de revitalisation de leurs centres. Le rapporteur s'en félicite, tout en estimant que ces crédits restent « *très modestes au regard de l'importance cruciale de la revalorisation des centres anciens des villes moyennes* ». A noter que les crédits de l'Action 2 ne représentent que 4% du budget global dévolu au patrimoine.

Même si les propriétaires privés bénéficient d'aides fiscales spécifiques, beaucoup n'arrivent pas à faire face aux charges d'entretien et de restauration. L'association La Demeure historique y voit l'une des causes du nombre élevé de monuments actuellement en vente, de l'ordre d'un millier.



La mission de Stéphane Bern. Gilles Carrez est à la fois convaincu de la nécessité de la rigueur budgétaire et inquiet de l'état du patrimoine. Non seulement « les moyens consacrés à l'entretien de notre patrimoine, qu'ils proviennent de l'Etat, des collectivités territoriales ou des propriétaires privés, sont notoirement insuffisants », mais ce manque d'argent fait partie des causes même du grand nombre de monuments en situation péril, ou encore de l'état de dégradation de certains centres anciens. Il faut donc « faire preuve d'imagination » pour trouver d'autres formes de financements.

Parmi ses propositions vient d'abord l'augmentation des ressources propres des opérateurs du patrimoine grâce à des partenariats, au mécénat, à des financements participatifs, des ventes de produits dérivés, etc. Mais l'idée force du député consiste à donner au patrimoine une utilité économique : « Il est surtout primordial de se poser la question de l'usage des monuments : une fois restaurés, il faut qu'ils vivent au-delà de la simple visite, qu'ils soient, lorsqu'ils s'y prêtent, réinvestis par la vie économique, qu'ils trouvent une nouvelle affectation rentable compatible avec leur préservation. »

Dans cette perspective, le rapporteur juge extrêmement pertinente l'idée de la mission confiée à Stéphane Bern sur le patrimoine en péril en ce qu'elle permettrait de dynamiser le tourisme patrimonial. Il se félicite aussi des pistes que l'animateur de télévision lui a exposées, notamment celle d'agrandir le périmètre patrimonial au-delà des seuls sites classés ou inscrits – patrimoine religieux, industriel, ouvrier, vernaculaire... –, mais surtout de porter une attention particulière au monde rural.

Pour ce qui est des nouvelles sources de financement, le rapport estime nécessaire d'envoyer d'urgence un signal fort et, pour obtenir des résultats rapidement visibles, de « “débureaucratiser” les procédures liées aux monuments protégés, tout en respectant un certain nombre de contraintes justifiées ». Parmi les pistes de la mission Bern, le rapport cite les suivantes :

- l'organisation d'un "loto du patrimoine" (sur le modèle de l'*heritage lottery fund* britannique),
- la création d'une "carte" patrimoine permettant à ses détenteurs de visiter tous les monuments pendant un an,
- la création d'une courte émission de télévision avant le 20 heures, en partenariat avec des acteurs économiques, pour mobiliser les téléspectateurs,
- l'échange d'un financement privé pour la restauration d'un monument contre sa mise en location saisonnière.

D'un point de vue plus psychologique, le député estime que le choix d'une personnalité connue et appréciée des Français constitue un atout pour « susciter une prise de conscience et une mobilisation populaire ». A ses yeux, la notoriété de l'animateur de l'émission "Sauvons nos trésors" favorisera les initiatives tant des acteurs publics que privés ou encore des associations de chantiers bénévoles, lesquelles doivent davantage être mises en valeur. Pour autant, le succès de la mission Bern est d'abord dans les mains des élus locaux, « et singulièrement les maires », pour accompagner et coordonner l'ensemble des initiatives. ■

Entretien avec Loïc Depecker,
délégué général à la langue
française et aux langues de France

Le rôle de la langue : illettrisme, migrations, égalité femme/homme



Je dis souvent à mes étudiants que la langue est une fiction : une sorte de grand théâtre dans lequel nous sommes plongés toute notre existence (jour et nuit !).

Il n'a jamais autant été question de la langue, tout particulièrement de la langue française : illettrisme, orthographe inclusive, intégration des migrants, droits culturels..., toutes dimensions dans lesquelles s'implique fortement la Délégation générale à la langue française et aux langues de France du ministère de la Culture. C'est dans ce contexte que la DGLFLF a co-organisé avec le Goethe Institut France et la Fondation Heinrich Böll, une journée d'études sur le thème "L'accueil des réfugiés : les expériences allemande et française", le 15 novembre au Musée national d'histoire de l'immigration.

Entretien avec **Loïc DEPECKER**, professeur en sciences du langage à l'Université de Paris Sorbonne et délégué général à la langue française et aux langues de France

Selon l'Unesco, le premier des droits culturels consiste à pouvoir apprendre sa langue et s'exprimer au travers d'elle. Quelles sont l'approche et l'action de la DGLFLF autour de cet impératif ?

La DGLFLF porte plusieurs grandes missions, qui concourent ensemble à ces droits. La principale consiste à faire en sorte que nous continuions de vivre dans un environnement francophone, dans le cadre défini par la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française. C'est le cœur de notre travail : faire en sorte, notamment, que nous vivions dans un environnement en français, que les publicités, par exemple, restent le plus possible rédigées en français. C'est une problématique que nous abordons avec beaucoup de dynamisme : prôner un français de qualité aussi bien dans l'espace social que dans la vie de tous les jours.

Dans les autres pays, même francophones – comme la Belgique ou la Suisse –, l'anglais a tendance à se répandre. Si en France nous relâchions la pression, notre environnement en serait rapidement et fortement anglicisé. On en a l'exemple dans les pays qui n'ont pas mis en place de politique linguistique vigoureuse. Mais j'insiste sur le fait que nous accomplissons cette mission dans un esprit extrêmement ouvert : il s'agit de convaincre, non de contraindre. Ce à quoi nous aident nos partenaires : le CSA, qui intervient pour que nous ayons un français de qualité à la radio et à la télévision. Ou encore l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), qui réunit publicitaires, annonceurs et industriels. L'ARPP a en effet inscrit dans sa charte des éléments exigeant un certain respect du français.

Une politique linguistique doit être une politique globale, avec pour l'une de ses finalités générales la nécessité d'enseigner un français de qualité, et non une langue vague et imprécise.

Deuxième mission de la DGLFLF, la néologie et la terminologie scientifique et technique, ce qui représente un très gros travail, en particulier dans le domaine du numérique. Il s'agit de créer des termes nouveaux ou de choisir des termes existants, de façon à contribuer à la présence d'un français moderne dans le monde de l'enseignement, de la recherche et de l'entreprise.

J'ai aussi mis l'accent sur une autre mission, celle de la maîtrise et du développement du français, hors Education nationale. Nous œuvrons en effet aussi en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Nous nous efforçons d'aider les associations et les organismes travaillant en ce sens. L'une de nos victoires est d'avoir contribué à faire adopter un amendement à la loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 qui permet d'inscrire dans la formation professionnelle la formation à l'apprentissage et à la maîtrise du français. Il était assez paradoxal que ce point soit absent de la loi. De là vient d'ailleurs l'idée de la journée que nous avons organisée le 15 novembre 2017 avec nos partenaires allemands, sur le thème "L'accueil des réfugiés : les expériences allemande et française". Il s'agissait d'échanger avec eux pour essayer de bénéficier de leur expérience en matière d'apprentissage de la langue du pays d'accueil. L'Allemagne est en effet le pays européen qui a accueilli depuis 2014 le plus de migrants sur son sol.

S'ajoute à cela une mission "Langues et numérique", qui fait de la recherche développement. Toutes ces missions de la DGLFLF sont complémentaires les unes des autres. Une politique linguistique doit être une politique globale – nous travaillons de plus en plus avec la Délégation interministérielle à la langue française pour la cohésion sociale, placée sous l'autorité du Premier ministre –, avec pour l'une de ses finalités générales ce que nous appelons un "droit au français", qui impose notamment la nécessité d'enseigner un français de qualité, et non une langue vague et imprécise. Les anglicismes contribuent à cette imprécision, car nombre

de termes anglo-américains qui s'implantent dans la langue française arrivent avec au départ un sens souvent flou et fuyant.

Il faut encore souligner une dernière mission, celle des langues de France. Je suis très inquiet, en particulier, de l'apprentissage du français dans les territoires d'Outre-mer, car avec des taux de chômage et d'illettrisme double, voire triple, que ceux de l'Hexagone, la situation est particulièrement inquiétante. Là encore, une politique globale s'avère indispensable.

Les grands mouvements de migration posent avec force la question de la transmission de la langue française mais aussi celle de la reconnaissance des langues des arrivants...

On doit certes favoriser l'apprentissage du français pour les migrants, mais il importe en effet aussi de valoriser la langue et la culture des personnes qui nous rejoignent. Beaucoup d'entre elles, notamment venant de Syrie, possèdent un très haut niveau d'éducation. Nous devons reconnaître leur propre culture, d'où le soutien qu'apporte la DGLFLF aux associations qui œuvrent dans ce sens. Notre colloque du 15 novembre dernier au Musée national d'histoire de l'immigration a d'ailleurs montré que la France a tendance à accueillir beaucoup d'immigrés francophones, alors qu'en Allemagne peu d'entre eux parlent l'allemand, ce qui rend l'intégration beaucoup plus difficile. Mais l'Allemagne réussira grâce à sa société civile. On a le sentiment – c'est une des idées qui a émergé du colloque –, qu'avec l'accroissement de ces mouvements migratoires, ce pays vit une sorte de catharsis qui l'aide en quelque sorte à faire table rase du passé.

L'exigence d'une réelle égalité femme/homme interroge la langue même...

En effet, une langue reflète les rapports de force d'une société. Mais en modifier la structure même, à savoir le système, demandera des dizaines d'années.

J'ai vécu, en 1984, la toute première commission de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre, aux travaux de laquelle j'ai participé. L'objectif était de féminiser ces noms, sachant que le système de la langue réagirait ensuite à sa façon, en fonction des évolutions de la société. Je me rappelle que la commission n'a pas retenu la forme en "-eure", comme "professeure", car nous n'avions trouvé qu'un seul exemple d'un féminin de ce type, celui de "prieure"... Pour ce genre de forme, l'impulsion est venue plus tard, dans les années 1990, du Québec notamment. Quoiqu'il en soit, nous travaillons aujourd'hui dans le sens de la féminisation.

En revanche, pour ce qui est de l'écriture inclusive, nous ne souhaitons pas entrer dans une sorte de dogmatisme qui rendrait la langue française plus compliquée qu'elle n'est, en particulier avec une multiplication de "points médians" en fin de mot. De surcroît, une telle orthographe introduit une distorsion entre l'oral et l'écrit.

Je dis souvent à mes étudiants que la langue est une fiction : une sorte de grand théâtre dans lequel nous sommes plongés toute notre existence (jour et nuit !). Il faut donc ne pas abuser du système. La linguistique est une manière de prendre une première distance vis-à-vis de la langue. La psychanalyse en est une autre !

Quels sont vos liens avec les collectivités ? Quelle est votre perception du travail de la FNCC ?

Je ne connaissais pas votre fédération avant cet entretien. Pour autant, nous développons des liens étroits avec les villes pour la diffusion de la langue française, que ce soit au travers de nos politiques linguistiques en lien avec le numérique ou pour l'enseignement artistique et culturel. Ou encore avec le dispositif, aujourd'hui très imposant, que constitue l'organisation de la Semaine de la langue française et de la Francophonie, que nous gérons en grande partie. Cette manifestation se déploie sur tout le territoire et fait appel à l'engagement des col-



La rencontre sur le thème de "L'accueil des réfugiés : l'expérience allemande et l'expérience française" se situait dans le cadre de la journée annuelle "Migrer d'une langue à l'autre" organisée par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France en partenariat avec le Musée national d'histoire de l'immigration.

lectivités. Les régions sont également partenaires. Et j'ai vu avec beaucoup de joie, le 10 octobre, le CESER d'Ile-de-France venant faire signer chez lui, par la présidente de région et le préfet, une convention de lutte et de prévention contre l'illettrisme. Il ne revient pas qu'à l'État de mener ce combat. Il faut aussi que les régions s'y engagent, car cette compétence leur a été transférée. Par ailleurs, les directions régionales des affaires culturelles du ministère de la culture (DRAC) disposent toutes d'un conseiller langue, qui a dans sa mission aussi bien la langue française que celle des langues de France.

Le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) ne serait-il pas un espace de dialogue adapté au niveau national ?

Je n'avais pas connaissance de cette instance. Mais je suis évidemment enthousiaste à engager une collaboration avec vous et avec tous les représentants susceptibles de nous faire connaître au plus près les préoccupations de nos concitoyens.

*Propos recueillis par
Vincent Rouillon*

Echos des collectivités adhérentes

Saint-Genis-Laval



Située à quelques kilomètres du centre de Lyon, Saint-Genis-Laval fait partie de la Métropole de Lyon (59 communes). La ville compte 21 000 habitants. Elle participe, aux côtés de neuf autres communes, à la Conférence Lônes et Coteaux-du-Rhône, présidée par Roland Crimier, maire de Saint-Genis-Laval.

Maire-adjointe à la culture et à l'événementiel, **Fabienne TIRTIAUX** expose les principaux axes de sa politique culturelle ainsi que les atouts que représente pour elle la concertation avec la Métropole. Mais aussi sa manière d'en défendre les budgets, face notamment à une opposition Front national.

Pourquoi avoir choisi le mandat à la culture ?

Je suis élue depuis neuf ans – d'abord en tant que conseillère déléguée à la culture et aujourd'hui maire-adjointe –, comme politique en partie mais surtout comme militante de la culture. C'est la délégation qui m'intéresse le plus, ce qui tient en partie à ma profession de juriste spécialiste en propriété intellectuelle mais correspond aussi au fait que j'ai pratiqué le théâtre en amateur, notamment dans ma jeunesse, en Belgique, et que j'ai le goût pour les histoires à partager.

Votre connaissance de la Belgique vous apporte-t-elle un regard particulier sur la vie culturelle en France ?

Je vis en France depuis déjà longtemps. Mais je me souviens que cela a été une surprise pour moi, d'une part, de constater une moindre implication dans l'éducation artistique et culturelle dans les écoles et, d'autre part, l'absence quasi générale d'enseignement de l'art dramatique à l'échelle des municipalités. En Belgique, les écoles de musique proposent systématiquement, presque gratuitement, des cours de diction, de déclamation et de théâtre ! Et j'aurais souhaité que, comme moi, mes enfants puissent bénéficier de cet apprentissage. Mais c'est impossible en France. Il faut aller dans des cours privés et donc payants. Cela m'interpelle : pour-

quoi n'estime-t-on pas nécessaire l'acquisition de ce savoir essentiel qu'est la capacité de s'exprimer, l'art de la parole, qu'elle soit, ou non, artistique ?

La notion de droits culturels recouvre pour beaucoup cette idée de favoriser les capacités de chacun à s'exprimer...

C'est en effet un biais pour encourager la pratique de l'expression. Pour autant, je suis sensible à l'argument de ceux qui craignent l'écueil du communautarisme. Si les droits culturels consistent à promouvoir la pratique en amateur, à donner le goût de l'expression, alors bien sûr. Mais – peut-être est-ce à cause de ma formation de juriste – je comprends aussi que le terme de “droit” puisse prêter à confusion. Face à un droit, il doit toujours aussi y avoir un devoir, sinon on ne responsabilise personne : cela apparaît comme un dû. Peut-être faudrait-il parler de “droits et devoirs” culturels...

Est-ce difficile de défendre l'engagement culturel auprès du conseil municipal ?

Défendre un budget culture n'a rien d'évident alors que la question ne se pose même pas ou plus pour les autres compétences. Je développe donc un petit plaidoyer, en évoquant sept raisons pour financer la culture.

1. La raison légale, puisque la loi NOTRe fait de la culture une compétence partagée, tout comme elle impose l'horizon des droits culturels dont nous parlions.
2. Une nécessité d'ordre plus philosophique : celle du soutien aux artistes pour nous aider à inventer la société de demain, pour nous stimuler. Je cite alors la réponse de Winston Churchill quand on lui a proposé de couper dans le budget des arts pour l'effort de guerre : « *Alors pourquoi nous battons-nous ?* »
3. Une autre raison est plus sociologique ou humaniste : on se doit de rendre la culture accessible, notamment *via* des tarifs abordables, pour contribuer à l'épanouissement des personnes. Cela suppose de ne pas rechercher la rentabilité,

car si on laissait la culture au seul secteur privé, sa richesse et sa diversité s'en trouveraient diminuées.

4. La quatrième nécessité est éducative : il faut encourager l'EAC dès le primaire, au collège, au lycée parce que cela contribue à la réussite scolaire en générale (là, les autres élus commencent à être sensibilisés).
5. Puis cette raison citoyenne : la culture favorise le lien social, le vivre-ensemble. Je cite alors Lincoln : « *Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance* » (là aussi, en ces temps de violence et d'attentats, tout le monde opine).
6. Et cet argument économique : on sait l'importance de l'image culturelle d'un territoire pour les habitants qui veulent valoriser leurs biens immobiliers ou les entreprises qui souhaitent attirer des talents. Et j'évoque notre travail sur le mécénat qui nous permet de financer près de la moitié des frais de notre Festival au parc de Beaugard. L'argument fonctionne très bien.
7. Enfin, une nécessité d'ordre très pragmatique : répondre au besoin et à la demande des habitants. Je donne ici les chiffres de la fréquentation en les rapportant au nombre d'habitants : 26 000 entrées pour les programmations de cinéma et de spectacle vivant, 146 528 visiteurs et 5 338 abonnés à la médiathèque B612. Des chiffres qui font un gros effet.

Arrivée à ce point de mon plaidoyer et même s'il faut sans cesse le recommencer, tout le monde est convaincu, à part les élus frontistes qui sont en opposition systématique à toute dépense culturelle.

Il faut préciser que, pour des raisons d'écritures comptables, une partie du budget culture apparaît dans un budget annexe comme des déficits, donc comme une subvention et non comme le financement d'un service public. D'où leurs constantes attaques, souvent “musclées”, lesquelles parfois ébranlent aussi d'autres élus. Il faut donc être très clair et convaincu, et rester vigilant.



Le Festival au parc Beauregard

© Marion Bornaz

Quelles sont les principales ressources culturelles ?

Grâce au complet soutien du maire, nous avons pu mener à terme deux projets d'équipements structurants, finalisés au cours de ce deuxième mandat, et qui connaissent une belle reconnaissance. La Médiathèque B612 a été rénovée, pour 2M€. Nous avons engagé pour cela une concertation avec les habitants et aussi avec l'opposition. Aujourd'hui, c'est un lieu merveilleux, conçu sur le principe du "tiers-lieu", ouvert tout le samedi, avec une extraordinaire mixité sociale et générationnelle.

Autre projet : l'ouverture et la rénovation d'un cinéma-théâtre qu'on a appelé La Mouche, du nom de la rivière, aujourd'hui presque asséchée, qui se jette dans le Rhône (c'est maintenant la culture qui doit irriguer). Mais la mouche, c'est aussi la mouche du coche, la mouche pour pêcher, la petite tache sur le visage qui donne du caractère... Ce nom a du sens, il rappelle que nous avons à raconter des histoires, à transmettre des récits.

A ces deux structures, s'ajoute le Festival des Musiques de Beauregard, en mai – l'événement-phare de Saint-Genis-Laval qui a lieu dans un parc emblématique ayant appartenu à la famille Gadagne. Il s'agit à l'origine d'un festival de musiques anciennes mais aussi de musiques contemporaines revisitant le passé, avec donc

l'idée de jeter une passerelle entre le passé et le présent. Nous le faisons aussi évoluer vers le théâtre de rue, le cirque. La moitié du financement provient du mécénat. La ville abrite également deux écoles de musique associatives, avec en tout près de 600 élèves, que la mairie subventionne à hauteur de 260 000€, en plus du financement des bâtiments.

Quels sont vos liens avec la Métropole ?

La Métropole de Lyon a la particularité d'avoir absorbé les compétences culturelles obligatoires du département : la lecture publique et le schéma d'enseignement artistique, deux thématiques pour lesquelles la Métropole organise des réunions de réflexion entre élus. Pour notre part, nous jouons à fond le partenariat en suivant l'ensemble des groupes de travail, notamment en ce qui concerne la ressource numérique pour la lecture publique et les mutualisations. Ces échanges sont très riches, même si cela ne se traduit pas par de réels moyens supplémentaires.

Deux autres dossiers donnent lieu à une concertation communautaire. Tout d'abord une programmation et une communication événementielles partagées qui nous permettent de nous inscrire dans les grandes manifestations lyonnaises comme la Biennale de la Danse, la Biennale d'Art contemporain, les Journées européennes du patrimoine ou



Le cinéma-théâtre La Mouche
et la médiathèque B612



encore le Festival Lumière. Ce dynamisme métropolitain s'avère réellement enthousiasmant.

Le projet de Charte de coopération culturelle est aussi très intéressant. Il s'agit de rapprocher les politiques culturelles et sociales dans le cadre de la politique de la ville. A l'origine, cela ne concernait que la ville de Lyon. Nous allons l'étendre à l'échelle de la Métropole, sur une vingtaine de communes. Concrètement, cela consiste à reconnaître l'importance de la culture dans les projets sociaux, et donc à formaliser le rôle des équipements culturels accompagnant les acteurs sociaux dans un partage de projet opéré très en amont des initiatives des uns et des autres. Cette charte, qui doit être signée avant la fin de l'année, m'intéresse d'autant plus qu'elle implique non seulement les équipements des communes associées mais aussi ceux de Lyon. Ainsi, le Musée des Confluences pourra être contacté par exemple par un centre social de quartier. Il est bien que ces grandes ins-

titutions puissent être sollicitées et que l'action socioculturelle ne soit pas seulement le fait des structures de proximité.

Pourquoi avoir adhéré à la FNCC ?

Je recevais depuis déjà longtemps vos outils d'information. A vrai dire, dans la multitude de documents qu'on reçoit, ceux-ci m'ont toujours interpellée... Par ailleurs, en tant qu'élue à la culture, on a besoin de sentir qu'on peut être entendu par d'autres.

Est-ce ce que certains appellent la "solitude" de l'élue à la culture ?

C'est un peu cela. Les échanges avec d'autres collectivités permettent d'enrichir nos argumentaires pour valoriser notre action aux yeux des autres élus ou agents de notre territoire. Rien n'est jamais acquis. Enfin l'adhésion marque aussi une reconnaissance au sein de notre collectivité.

Mais il m'importe également de pouvoir contribuer au travail de la FNCC, d'où mon engagement dans son Conseil d'administration. De ce point de vue, ma récente fonction d'attachée parlementaire pourra peut-être me permettre de faciliter le contact de la Fédération avec l'Assemblée nationale.

Une dernière chose. Je viens de remplir le questionnaire sur les souhaits particuliers d'engagement des membres du Conseil d'administration de la Fédération. Pour ma part, les arts de la parole, et notamment le conte, sont mon domaine de prédilection. Ces expressions manquent de reconnaissance ainsi que de structuration. Or, la pratique du conte et des arts du récit est universelle. C'est un art de la relation fascinant, un travail magique qui peut donner énormément de sens à nos politiques, en particulier par sa capacité à se produire dans des lieux pas ou peu équipés culturellement. Il faudrait à mon sens accorder plus de place aux arts de la parole et plus de visibilité à son vivier d'artistes.

Propos recueillis par Vincent Rouillon

Echos des collectivités adhérentes



Parc Jean-Claude Paturel

Crolles

Située dans le département de l'Isère, la ville de Crolles compte 8 500 habitants. Avec un très faible taux de chômage lié à la présence de nombreuses entreprises et une population aux origines très diverses, Crolles est un terrain d'expérimentation optimal pour déployer des politiques culturelles attentives à la diversité des expressions culturelles.

Didier GERARDO, qui succède à Claude Gloeckle comme maire-adjoint à la culture de Crolles depuis un peu moins d'un an, expose ses premiers choix d'action.



Quelles sont les priorités de votre projet culturel ?

Je ne suis en charge de la culture que depuis peu, et par ailleurs, je viens du monde associatif et plus précisément de l'univers du sport. Aujourd'hui, après avoir beaucoup échangé avec les responsables des politiques culturelles de la ville, je porte une attention particulière à la diversité culturelle et à ses enjeux. Nous avons déjà organisé, en lien avec la FNCC, un premier événement autour de cette thématique que nous allons reconduire l'année prochaine et faire perdurer dans les années futures. Une autre de mes priorités croise les politiques culturelles et sociales, en direction des personnes plus fragiles de ce point de vue et des personnes âgées en organisant des temps de culture dans des endroits inattendus. Par exemple, nous louons un appartement dans un quartier populaire de la ville pour faire du théâtre, avec une pièce pour laquelle deux rôles sont réservés à des habitants. Je suis ravi de porter cette initiative qui lance une passerelle entre des univers trop séparés et je vais poursuivre en ce sens, mais j'ai encore à apprendre...

Allez-vous travailler sur les liens entre sport et culture ?

Ce travail m'intéresse, mais nous devons cependant mieux identifier la nature des liens entre culture et sport. Nous proposons des expériences artistiques ponctuelles, comme nous l'avons fait récemment lors de la Fête du sport avec le danseur escaladeur Antoine Lemestrel. Pour l'instant, c'est un travail qui débute. J'observe et je cherche de nouvelles informations ainsi que de nouveaux contacts – ce que je trouve à la FNCC où j'apprécie particulièrement le mélange de collectivités de toutes tailles. Mais oui, je suis donc partisan de rapprocher les mondes du sport et de la culture.

D'où vient votre sensibilité à la diversité culturelle ?

Etant d'origine italienne, cela me concerne directement. Et mon épouse est chinoise. C'est aussi la réalité démographique de la ville. Une part de la population est originaire, par exemple, du Maghreb. Alors je tente de créer des relais. Mais la diversité apparaît comme un marqueur fort, qui parfois suscite de la distance... Nous avons par exemple un projet sur les migrants, intitulé "Travail d'Arabes". Il s'agit de contribuer à bousculer les clichés qui enferment les personnes dans des cases – les Magrébins, les Portugais... Pour ce projet, deux comédiens vont monter un campement devant un collège, pour voir les réactions. Le soir, ils inviteront les collégiens à leur spectacle dans le théâtre de la ville.

Quelle est votre approche de la culture ?

Je vois les choses de manière simple. Il y a la culture populaire, dont je me sens proche, et l'autre... Mais j'essaie de comprendre l'une et l'autre, même si certaines esthétiques me parlent moins. Au-delà de la diversité culturelle, je suis aussi très sensible à la notion de droits culturels. Nous développons l'objectif d'instaurer un "chéquier culture" afin de favoriser pour tout le monde le lien à la culture, en particulier pour celles et ceux qui se disent que "la culture, ce n'est pas pour eux". Des portes peuvent se franchir : les personnes plus familières du sport peuvent s'intéresser à la culture et, réciproquement, des personnes plus à l'aise avec la culture aller voir du sport. Ce sont deux richesses à partager.

Cela étant, il y a des résistances, une peur de bouger. Par exemple, à la différence des milieux du sport, ceux de la culture ne sont que peu paritaires, que ce soit pour l'égalité femme/homme ou pour la représentation de la diversité des populations... Mais il faut insister, peut-être en commençant par les tout-petits. Parfois ils amènent leurs parents...

Donc développer le dialogue interculturel...

C'est en effet très présent à Crolles et sans doute plus simple qu'ailleurs, même si quelques personnes manifestent un peu d'hostilité vis-à-vis de la différence. Il y a moins de tension, moins de chômage et tous les équipements nécessaires. Le cadre de vie compte aussi.

Quelles sont les ressources culturelles de Crolles ?

A mon sens, notre grande force est la richesse du tissu associatif, avec 130 associations. Et nous avons aussi de nombreux équipements et infrastructures ainsi que des moyens. Pour notre vallée, située entre Chambéry et Grenoble, Crolles apparaît comme une ressource tant pour les aides financières que pour les espaces et les dispositifs.

Les espaces publics sont une dimension importante pour le dialogue des cultures...

Je suis convaincu de leur importance. Nous avons d'ailleurs commencé à regrouper, aussi pour des questions d'économies, la Fête de la musique et l'événement "Crolles fait son cirque". Cela a plutôt été une réussite, associant pratique amateur et professionnelle. Nous allons chercher un nouvel





L'Espace culturel
Paul-Jargot

équilibre pour l'an prochain en croisant ce temps avec des associations sportives.

Travaillez-vous avec des Comités d'entreprise ?

Oui. Je dois travailler par exemple avec un comité d'entreprise, qui a changé de majorité, pour nouer des liens. Nous commençons un travail commun avec l'idée de donner un même spectacle à la fois dans l'entreprise et dans un équipement culturel.

Par ailleurs, le Congrès de la FNCC [co-organisé avec des entreprises implantées localement] m'a donné l'idée de travailler à promouvoir des partenariats financiers avec des entreprises. Nous allons approfondir ces perspectives de mécénat. Il reste à en trouver la forme et l'objet. Peut-être là encore autour de la diversité culturelle.

Quelle est la population de Crolles ?

Elle est à l'image de l'entreprise de ST Microélectronique dans laquelle je travaille : 60% d'ingénieurs et 40% d'opérateurs. Donc 60% des habitants sont plutôt aisés et 40% plus modestes. De ce point de vue, la municipalité reste très attachée à respecter le quota minimum de 30% d'habitat social.

Quels sont vos rapports avec l'intercommunalité ?

Crolles est la ville-centre de la communauté de commune du Grésivaudan, qui réunit 46 communes et 100 000 habitants. Elle n'a pas pris officiellement la compétence culturelle mais s'implique ponctuellement, notamment pour les

transports, par exemple pour un déplacement d'une compagnie au Festival d'Avignon. Mais la politique culturelle reste entièrement du ressort de la commune. Une nouvelle forme de gouvernance entre l'intercommunalité, le département et la commune est à l'étude depuis que notre centre culturel, l'EPJ (l'Espace Paul Jargot) est classé "scène ressource départementale".

Un regret de cette absence de prise de compétence ?

Pour l'instant, l'autonomie de la commune en ce domaine me satisfait, d'autant plus que je m'appuie beaucoup sur le directeur des affaires culturelles, qui m'apprend énormément – j'ai beaucoup de chance ! Pour autant, je suis convaincu de la nécessité d'une logique de partage.

Qu'attendez-vous de la FNCC ?

Crolles est adhérente depuis longtemps. Pour ma part, je n'ai pas tout de suite pu réellement m'y engager tant j'avais d'informations à assimiler au niveau de la commune. Puis, j'ai assisté et participé au Congrès ainsi qu'aux Journées d'Avignon. J'ai beaucoup apprécié le climat, l'accueil, les échanges et la courtoisie qui règnent à la Fédération. D'où l'envie de faire partie du Conseil d'administration. J'y apprend beaucoup grâce aux échanges d'expériences. On sort toujours des réunions de la FNCC avec plein d'idées nouvelles et plus d'énergie.

Propos recueillis par Vincent Rouillon

La naissance du spectateur



Devenir spectateur ? Invention et mutation du public culturel, Editions de l'attribut, collection "la culture en question", septembre 2017 – 175 pages. Une publication aidée par le Centre national du livre (CNL), le Centre régional des lettres (CRL) Midi-Pyrénées, la région Occitanie et la DRAC.

Le philosophe Christian Ruby publie *Devenir spectateur ? Invention et mutation du public culturel*. En décryptant la notion de "spectateur" comme une invention occidentale et tardive, l'essai interroge les fondements mêmes des politiques culturelles telles qu'elles sont menées en France.

« Le souci du spectateur naît en Europe d'une histoire propre, celle d'une rupture avec l'œil mystique médiéval récusant les spectacles, et d'une distinction avec d'autres cultures. » A un moment (au 18^e siècle), dans un certain espace géographique (l'Europe), le "spectateur" est né. On pourrait penser que le fait de s'installer dans la position, bien familière pour nous, de regarder un spectacle a existé partout et de tout temps. Il n'y aurait donc pas lieu d'interroger cette manière d'être si évidente et apparemment si naturelle. Or il n'en est rien, ce que d'ailleurs expriment avec une forte conviction les arts faisant participer les publics comme les arts de la rue.

La genèse du regard sur l'art. « "Spectateur" reste le plus souvent un mot recouvrant un non-pensé de la théorie et de la pratique artistiques et esthétiques, comme de la théorie politique. » Les spectateurs « ont bien du mal à comprendre qu'en réalité ce qu'ils traitent comme une "nature" correspond à des conventions incorporées, des comportements appris, comme la contemplation, l'attention, l'admiration, l'immobilité, le jeu avec le magnétisme du public, etc. » Par ce constat, le philosophe Christian Ruby s'inscrit dans le fil de la pensée du sociologue Pierre Bourdieu : « Bien qu'il s'apparaisse à lui-même sous les apparences d'un don de la nature, l'œil de l'amateur d'art du 20^e siècle est le produit de l'histoire : [...] le regard pur, capable d'appréhender l'œuvre d'art comme elle demande à être appréhendée, en elle-même et pour elle-même » (*Les Règles de l'art*, 1998).

La mise en perspective de "la" culture dans le cadre désormais acquis de la légitimité des expressions culturelles dans leur diversité est dans l'air du temps, mais la relativité de notre œil même l'est moins. Christian Ruby développe la thèse suivante : pour que l'art puisse s'affirmer dans son autonomie, en particulier pour se distinguer de l'artisanat, notre société a créé, peu à peu, le "spectateur", soit un comportement spécifique adapté à l'art. Ce processus s'est appuyé notamment sur la peinture et la naissance de "l'art d'exposition" (à la différence de "l'art de culte" dont les œuvres ornaient les églises). « On ne naît pas spectateur, on le devient. »

La légitimité du non-spectateur. Le respect de la diversité culturelle n'exige-t-il pas aussi la reconnaissance de celles et ceux qui ne vivent pas la dimension esthétique sous le signe du "spectateur" mais le font d'une façon autre, par l'immersion ou la participation... ? « Le nom et l'attitude de spectateur ne semblent pas exister dans d'autres cultures. »

Exposition de
Nancy en 1909



La démocratisation culturelle, prônant l'accès du plus grand nombre aux grandes œuvres, engage chacun à en devenir les spectateurs. Un principe qui inscrit au fondement même des politiques culturelles l'universalité supposée de la condition de spectateur. Par là, ces politiques peinent à reconnaître les diverses modalités de la vie esthétique et évacuent implicitement hors de "la" culture une multitude de manières d'exercer la sensibilité en appréhendant cette culture sous le seul prisme du couple créateur/spectateur (ou scène/public). Avec notamment le risque de passer à côté de l'évolution des comportements culturels sur Internet : l'échange, le zapping, le nomadisme font littéralement exploser la catégorie du spectateur...

Au-delà du spectateur. Notre sensibilité s'exerce aussi en se promenant, en goûtant un cadre de vie, une cuisine particulière, en parlant, en nageant, en pêchant, en pratiquant un sport, en fermant les yeux autant qu'en les ouvrant, dans les carnivals, les danses traditionnelles, les fêtes, où chacune et chacun est à la fois artiste et spectateur, à la fois sur la scène et dans le public, dans les bars autant que dans les salles de spectacle.

Pour leur part, les collectivités territoriales, de par leur rôle d'organisation des conditions d'existence dans la proximité et au quotidien, connaissent ces facettes complexes de la vie sensible. La transversalité des enjeux culturels relève pour elles de l'évidence. D'où la contradiction qu'induit la norme du spectateur : le "périmètre" standard des politiques culturelles, jusqu'à aujourd'hui tracé par les exigences de la démocratisation, ne recouvre pas celui des politiques culturelles territoriales. De ce point de vue, l'essai apporte une contribution significative à une approche large, existentielle, de la responsabilité culturelle telle que l'envisagent aujourd'hui de nombreuses collectivités.

Le spectateur et le migrant. Mais l'essai soulève d'autres problématiques. L'un des enjeux d'actualité de l'analyse du "spectateur" comme une catégorie acquise et non pas naturelle concerne l'attitude à adopter vis-à-vis des migrants. Faut-il leur "apprendre" à devenir des spectateurs ? Sans doute oui, puisqu'il est naturel de vouloir faire connaître ce que nous considérons le meilleur à celles et ceux qui nous rejoignent. Mais ne faut-il pas essayer également de prendre en compte la légitimité de leur éventuelle façon d'être des non-spectateurs ?

En effet, pour l'auteur, « la figure européenne du spectateur » est d'origine coloniale : elle a été construite « à partir du prisme idéologique de l'"incapacité" ou de l'"ignorance" des "autres" ». Imposer la situation de spectateur à tous, quelles que soient les cultures d'origine, peut aussi être vécue négativement... A ce point, l'auteur rappelle la « violence culturelle » qu'a exercé au 19^e siècle et au début du 20^e l'engouement pour la mise en scène des populations qu'on appelait alors "exotiques".

Une réflexion sociale s'impose également. On parlait encore, il y a peu, de "non-public". Aujourd'hui, on préfère évoquer les publics "éloignés". Mais doit-on prôner absolument la condition de spectateur, avec certes ce qu'elle comporte de plaisir et d'apport pour une pensée critique mais aussi de passivité et de consumérisme ? Faut-il que nous devenions tous des êtres "cultivés" ? Ne peut-on pas être aussi reconnus comme des êtres de culture même si on ne va pas, ou peu, au spectacle, sachant que l'un n'exclut pas l'autre ?

Vincent Rouillon



Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture
FNCC : 15 rue Léon Lamaizière 42000 - St-Etienne - tél : 04 77 41 78 71
www.fncc.fr - télécopie : 04 77 38 20 48 - **secretariat@fncc.fr**